

**COMPTE-RENDU – PROCES VERBAL DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2014**

Nombre de Conseillers en exercice : 29
" " présents : 26
" " ayant donné pouvoir : 03
" " votants : 29

Date de la convocation : 20 mai 2014

Date de l'affichage : **6 – JUIN 2014**



PRESENTS : M. PERNOT, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. MATHIEU, Mme BAILLY, M. SAILLARD, Mme DELACROIX, M. GRENIER, Mme BENOIT, M. BOUVET dit MARECHAL, M. BINDA, M. VUILLEMIN, M. CUSENIER, M. TISSOT, Mme SEGUIN, Mme DOUARD, Mme MILLET, Mme TBATOU, Mme ROUSSEAU, Mme JANIN, M. BONJOUR, M. BERNARD, M. VUILLERMOZ, Mme GUICHARDIERE, M. DUPREZ, M. LENG.

EXCUSES : Mme BADOR (pouvoir donné à M. DUSSOUILLEZ), Mme FILIPPI (pouvoir donné à M. BOUVET), Mme RAME (pouvoir donné à M. LENG)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DELACROIX

x x x

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 H 30 sous la présidence de M. Clément PERNOT, Maire.

Madame DELACROIX est nommée secrétaire de séance.

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

- . Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Madame Rahma TBATOU, Conseillère Municipale Déléguée
- . Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Serge BOUVET, Conseiller Municipal Délégué
- . Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur David DUSSOUILLEZ
- . Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Madame Arielle BAILLY
- . Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Madame Ghislaine BENOIT
- . Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Guy SAILLARD

Toute correspondance doit être adressée, sous forme impersonnelle, à Monsieur le Maire
Hôtel de Ville, Place Charles-de-Gaulle - 3 Septembre - B.P. 90109 - 39302 CHAMPAGNOLE Cedex
Téléphone 03 84 53 01 01 - Télécopieur 03 84 52 49 32
E-mail : mairie@champagnole.com - Site : www.champagnole.fr

- . Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pascal GRENIER
- . Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Yves MATHIEU
- . Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Madame Véronique DELACROIX
- . Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Madame Annelise MARTIN
- . Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Laurent LAITHIER, directeur des services techniques
- . Arrêté donnant délégation de signature à Madame Laetitia GUYON, Directeur Général des Services
- . Arrêté donnant délégation de fonctions d'officier d'état civil à Madame Isabelle GUINCHARD
- . Arrêté donnant délégation de fonctions d'officier d'état civil à Madame Nadine GAUTHIER
- . Arrêté donnant délégation de fonctions d'officier d'état civil à Monsieur Gérard PICARD
- . Arrêté portant désignation d'un avocat

Renonciation au droit de préemption :

- . Propriété de M. Jean-Luc GIROUX et Mme Anne-Marie FILIPPI divorcée GIROUX
Section AC n° 71 – Rue Clovis Brocard
- . Propriété de M. et Mme Alvaro ALVES DOS SANTOS
Section AH n° 373 – 36 rue Clémenceau, lot 15
- . Propriété de M. et Mme Jean-Claude CARISEY
Section AC n°37 – 24 rue du Sauget
- . Propriété des Consorts KRIBS
Section AK n° 54 – 11 rue Etienne Lamy
- . Propriété des Consorts BELLETINNI
Section AN n° 15 – 2 rue des Castors
- . Propriété de Mme Colette MERMET
Section BD n° 134,600 – 88 et 90 avenue Edouard Herriot
- . Propriété de M. Gérald CUENOT et Mlle Fanny KOSC
Section BD n° 522 – 5 rue Georges Vallerey
- . Propriété des Consorts MAUCHAMP
Section AH n° 61 – 3 rue de Fleurier
- . Propriété de Mme Christelle COMTE et Mme Florence AUBERTIN
Section AD n° 503 – 2 rue Baronne Delort

. Propriété de Mlle Stéphanie TRUPCEVIC
Section BH n° 158 – 3 rue du Pré

. Propriété des Consorts SIMERAY
Section AH n° 205, 206, 211 – 38 et 40 rue Clémenceau

. Propriété de M. Jacky MERMET
Section AD n° 184p (Lot B) – “En Eclesches Sud” avenue Edouard Herriot

. Propriété de M. Jacky MERMET
Section AD n° 184p (Lot A) – “En Eclesches Sud” avenue Edouard Herriot

. Propriété de la SCI LA COUR FLEURIE
Section AB n° 182 – 15 avenue de la République

. Propriété des Consorts CHAUVIN
Section AN n° 60 – 11 rue Jean XXIII

. Propriété des Consorts BOUTIGNY
Section AD n° 152, 153, 316 – 7 rue Numa Magnin

. Propriété de M. Grégory ESPINOSA
Section AK n° 254, 255 – ruelle des Moulins

. Propriété de M. Henri FAIVRE
Section AP n° 63 – 56b rue Clémenceau

. Propriété de M. Claude BENOIT
Section AC n° 558 – 20 rue d’Ain

. Propriété de M. Alain JEANDEMANGE et Mme Catherine JACQUEMART
Section AK n° 248 – 13 rue Paul Cretin

REMERCIEMENTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

- Le Conseil Municipal prend connaissance de l’invitation du Football Club Champagnole au 10^{ème} Tournoi de Jeunes, dimanche 8 juin.

- M. Guy SCAGGION remercie la commune pour le parrainage à l’occasion du « Centenaire de la Première Guerre Mondiale ».

- M. Malek EL HEBIL de l’IAAF et M. Jean-François MIGNOT, président de la ligue française d’athlétisme remercient vivement la commune pour l’organisation de l’inauguration des installations dédiées à l’athlétisme du complexe sportif des Louataux.

- Le Conseil Municipal prend également connaissance des 6 nouvelles disponibles à compter du 10 juin 2014 sur le réseau numérique terrestre.

- Le Conseil Municipal prend aussi connaissance du jugement de l'affaire qui l'opposait à M. COULY.

ADMINISTRATION GENERALE :

Attribution de subventions

Rapporteur : Mme Véronique DELACROIX

Sur proposition des membres de la commission "Administration Générale", réunis le 14 mai dernier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- 200 € au Souvenir Français afin de lui permettre de remplir, entre autre, ses missions de conservation de la mémoire des 630 « Morts pour la France » et d'entretien des tombes et des monuments élevés à leur mémoire.

- 200 € au Comité du Concours de la Résistance et de la Déportation du Jura qui a pour objectif essentiel de perpétuer, chez les jeunes français, la mémoire de la Résistance et de la Déportation. Cette année, le thème est « **la libération du territoire et le retour à la République** ».

Tableau des effectifs

Rapporteur : Mme Véronique DELACROIX

Le tableau des effectifs reprend l'ensemble des emplois permanents créés pour les besoins des services de la commune, selon le grade détenu par les agents.

Toute modification, création ou suppression de grade doit être justifiée par l'intérêt du service et nécessaire à son bon fonctionnement. Ces changements peuvent intervenir à l'occasion de la réussite à un concours après accord du Maire, au choix sur présentation du Maire ou par suite de mouvement de personnel comme une démission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'une part d'approuver les modifications suivantes sachant qu'elles sont nécessaires pour le bon fonctionnement des services :

SERVICE	EMPLOI SUPPRIME	EMPLOI CREE
SERVICE TECHNIQUE	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
	Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
CHAMPA LOISIRS	Educateur des Activités Physiques et Sportives	Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2 ^{ème} classe
Agent en détachement	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Agent de Maîtrise
Agent en disponibilité ayant été radié des cadres	1 poste d'adjoint technique de 1 ^{ère} classe	

- d'autre part de valider le tableau global des effectifs suivants avec effet au 1^{er} juillet 2014 :

FILIERE, CADRE D'EMPLOI, GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF A TEMPS COMPLET	EFFECTIFS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL
<u>Filière Administrative</u>				
- Directeur général des services 2 000 à 10 000 h	A	1		1
- Attaché principal	A	1		1
- Attaché	A	3		3
- Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	4		4
- Rédacteur	B	1		1
- Adjoint administratif principal 1 ^{ière} classe	C	1		1
- Adjoint administratif principal 2 ^{ième} classe	C	3		3
- Adjoint administratif 1 ^{ière} classe	C	3		3
- Adjoint administratif 2 ^{ième} classe	C		1 (28/35 ^e) 1 (17.5/35 ^e)	2
<u>Filière Technique</u>				
- Ingénieur Territorial	A	1		1
- Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1		1
- Technicien	B	3		3
- Agent de maîtrise principal	C	2		2
- Agent de maîtrise	C	6		6
- Adjoint technique principal 1 ^{ière} classe	C	3		3
- Adjoint technique principal 2 ^{ième} classe	C	8		8
- Adjoint technique 1 ^{ière} classe	C	4		4
- Adjoint technique 2 ^{ième} classe	C	22	1 (10/35 ^e) 1 (19/35 ^e) 1 (20/35 ^e) 1 (22.5/35 ^e) 1 (23.5/35 ^e) 2 (27/35 ^e) 1 (28/35 ^e) 1 (30/35 ^e) 4 (32/35 ^e)	35
<u>Filière Sociale</u>				
- Agent spécialisé école maternelle 1 ^{ière} classe	C		2 (28/35 ^e)	3
<u>Filière Sportive</u>				
- Educateur des activités physiques et sportives de principal 2 ^{ème} classe	B	1	1 (30/35 ^e)	1

FILIERE, CADRE D'EMPLOI, GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF A TEMPS COMPLET	EFFECTIFS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL
<u>Filière Culturelle</u>				
- Adjoint du patrimoine 1 ^{ière} classe	C	2		2
- Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ière} classe	B	1	1 (6/20 ^e) 1 (8/20 ^e) 1 (10/20 ^e) 1 (10.5/20 ^e) 1 (11/20 ^e) 1 (18/20 ^e)	7
- Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	B	2		2
<u>Filière Animation</u>				
- Animateur	B	1		1
- Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	C	1		1
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	1	1 (20/35 ^e) 6 (28/35 ^e) 1(30/35 ^e)	9
<u>Filière Police</u>				
- Chef de service police municipale	B	1		1
- Brigadier chef principal	C	1		1
- Brigadier	C	2		2
- Gardien	C	2		2
Agents titulaires en disponibilité ou, détachement				
- Attaché	A	1		1
- Agent de maîtrise	C	2		2
- Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1		1
- Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1		1
- Educateur des activités physiques et sportives	B	1		1
Total effectif		88	32	120
Emplois pourvus par des agents contractuels ou contrat de droit privé				
Apprentis 6				
Contrats aidés 2				
Emplois administratifs 4				
Emplois techniques (ateliers, bâtiments, restaurant) 12				
Emplois culturels (bibliothèque école de musique) 6				
	7			

- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Création CAE et convention de formation

Rapporteur : Mme Véronique DELACROIX

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a mise en place le « contrat d'accompagnement dans l'emploi » (CAE) destiné à faciliter l'insertion des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ce dispositif a ensuite été réformé et est entré en vigueur le nouveau « contrat unique d'insertion » (CUI) créé par la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 qui modifie partiellement les dispositions du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE).

Pour pouvoir recruter des agents dans ce cadre, les employeurs doivent avoir conclu avec le POLE EMPLOI une convention fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel du titulaire du contrat en s'engageant significativement dans un processus de formation.

En contrepartie, la conclusion d'un CAE ouvre droit, pour l'employeur, à différentes aides : exonération de cotisations sociales dans certaines limites, aide de l'Etat fixée en pourcentage du SMIC.

La commune doit faire face à des mouvements de personnel dans des services nécessitant des qualifications précises. Une candidature a été retenue et des contacts ont été pris avec le Centre de Formation des Apprentis du Bâtiment « VAUBAN » pour connaître les possibilités d'intégrer une formation qualifiante pour un demandeur d'emploi ne remplissant pas les conditions d'âge pour conclure un contrat d'apprentissage.

Le CFA Vauban de Franche Comté a accepté à titre dérogatoire d'accueillir un agent en apprentissage sous conditions : d'une part la prise en charge du coût de formation à hauteur de 15 € de l'heure et d'autre part la conclusion d'un contrat de travail sous dispositif aidé.

Le diplôme proposé est un CAP « Préparation et Réalisation d'Ouvrages Electriques » en un an au lieu de deux compte tenu des diplômes déjà obtenus par le candidat. La formation est dispensée de septembre 2014 à juillet 2015 pour un total de 455 heures de formation.

Le coût prévisionnel à charge pour la commune s'élèverait à 6825 € de frais de formation et à environ 13 000 € de rémunération après déduction des aides de l'état. D'autres demandes de subventions seront recherchées au titre de la formation pour adulte.

Les membres de la commission « Affaires Générales » ont émis un avis favorable lors de la séance du 14 mai 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De créer un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi à 35 heures
- D'autoriser le Maire a conclure une convention de formation avec le CFA de Besançon en CAP Préparation et Réalisation d'Ouvrages Electriques.

Convention d'exploitation du camping

Rapporteur : Mme Véronique DELACROIX

Comme tous les ans, le Conseil Municipal doit approuver les conventions d'exploitation du bar-restaurant et du snack-bar du camping non inclus dans le périmètre de la nouvelle gestion confiée à la SARL CHLOE. Il convient donc de se prononcer sur le renouvellement de ces deux conventions.

Il est précisé qu'une convention avait été passée pour la vente de pain. Elle n'a plus lieu d'être et la vente de pain relève désormais des nouveaux gestionnaires du Camping « Le Boyse » pour des raisons de gestion pratique.

Bar-Restaurant :

Mme Lucie HARKINS a fait connaître son intention d'exploiter à nouveau cet équipement cette année. Les dispositions prévues par la convention sont identiques à celles des années précédentes : durée d'ouverture du 27 mai au 15 septembre (voire 30 septembre si nécessaire) ; ouverture du restaurant midi et soir pendant la période d'exploitation du camping ; loyer s'élevant à 4500 € H.T. pour la saison, payable en deux fois. Cette convention est proposée à nouveau pour une durée d'une année.

Snack-Bar :

Monsieur Jean-Claude BURTIN a également fait connaître son intention de renouveler la convention qui lui avait été consentie l'année dernière. Celle-ci sera valable du 1er juin au 31 août et les dispositions sont identiques à celles de l'année précédente ; le loyer étant porté à 700 € HT.

La commission "Administration Générale" a émis un avis favorable lors de sa réunion du 14 mai dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver ces conventions et d'autoriser le Maire à les signer.

Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués

Rapporteur : M. Clément PERNOT

Lors de la séance du conseil municipal du 9 avril 2014, les membres ont approuvé à l'unanimité, les indemnités et l'enveloppe globale pour l'exercice des fonctions de Maire et Adjointes au Maire. L'enveloppe, ainsi déterminée, s'élevait à 213% de 3801.40€ (dernier traitement de l'échelle indiciaire des fonctionnaires) pour une enveloppe maximale possible de 231%.

Les Conseillers Municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions en application de l'article L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales peuvent percevoir une indemnité sous réserve de ne pas dépasser l'enveloppe globale.

Cette disposition concerne des délégations qui ont été attribuées par le Maire à deux conseillers municipaux : M. Serge BOUVET et Mme Rahma TBATOU depuis le 7 mai 2014.

En conséquence, il est proposé de compléter la délibération du 9 avril 2014 et d'attribuer le reliquat restant de manière égale entre les deux conseillers municipaux titulaires de délégations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, moins quatre abstentions (MMES GUICHARDIERE, RAME (p), MM DUPREZ, LENG), décide de fixer les indemnités du Maire et des Adjointes selon les taux suivants appliqués à l'indemnité maximale des Maires et Adjointes des communes de la strate démographique de 3.500 à 9.999 habitants avec majoration de 15 % en tant que chef-lieu de canton et de fixer provisoirement l'enveloppe globale comme suit :

Fonction	Taux (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute	Majoration chef-lieu de canton (15%)	Total
Maire	55	2090.81 €	313.62 €	2 404.43 €
1er adjoint	25	950.35€	142.55€	1 092.90€
2ème adjoint	19	722.27€	108.34€	830.61€
3ème adjoint	19	722.27€	108.34€	830.61€
4ème adjoint	19	722.27€	108.34€	830.61€
5ème adjoint	19	722.27€	108.34€	830.61€
6ème adjoint	19	722.27€	108.34€	830.61€
7ème adjoint	19	722.27€	108.34€	830.61€

8ème adjoint	19	722.27€	108.34€	830.61€
Conseiller Délégué	9	342.13€	51.32 €	393.45€
Conseiller Délégué	9	342.13€	51.32 €	393.45 €
Total mensuel (arrondi) :	231	8781.31€	1 317.19€	10 098.50€
Total annuel:		105 375.72€	15 806.28€	121 182€

Ces dispositions prennent effet le 7 mai 2014.

Monsieur PERNOT précise que M. Serge BOUVET est nommé conseiller municipal délégué en charge des affaires financières et que Mme Rahma TBATOU est nommée conseillère municipale déléguée pour seconder les adjoints nommés à la Vie Scolaire et Périscolaire et aux Services aux Personnes.

Avant d'évoquer les rapports qui suivront, M. PERNOT donne la parole à M. DUSSOUILLEZ pour une présentation du bilan d'activités 2013 du service CHAMPA LOISIRS. Il rappelle quelques chiffres clés et évoque les actions liées à la jeunesse, les manifestations organisées. Il insiste surtout sur le conseil municipal des enfants élu le 20 mars 2013 qui a abouti à plusieurs manifestations : Champa'Quizz, Champ'artistique, Cham'pâtisserie.

M PERNOT salue l'implication du personnel et remercie plus particulièrement le personnel titularisés dernièrement pour leur travail.

M. DUSSOUILLEZ souligne que Champagnole a évolué en ambiance, en relationnel et en évènementiel.

JEUNESSE, EVENEMENTIEL ET COMMUNICATION

Rapport sur la rémunération des emplois saisonniers

Rapporteur : M. David DUSSOUILLEZ

La Commission Jeunesse Evènementiel Communication, réunie le mardi 13 mai 2014, a émis un avis favorable pour modifier les vacations journalières des animateurs saisonniers employés en 2014 au Centre Aéré et à Champa-Sports comme suit :

	Année 2013	Propositions 2014
Animateur titulaire B.A.F.A	50 €	51 €
Animateur stagiaire B.A.F.A.	41 €	42 €
Animateur non diplômé	36 €	37 €

Animateur exerçant les fonctions de directeur adjoint	51 €	52 €
Directeur, B.E. STAPS	56 €	57 €
Vacation nuit	22 €	23 €
Animateur stagiaire bourse B.A.F.A.	20.50 €	21 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver les propositions de vacations journalières pour l'année 2014.

Rapport bourse BAFA

Rapporteur : M. David DUSSOUILLEZ

La Commission Jeunesse Evènementiel Communication, réunie le mardi 13 mai 2014, a accueilli favorablement une nouvelle demande de bourse BAFA.

La demande a été déposée par Laurie FUMEY née le 9 mars 1997 et élève en classe de 1ère au Lycée Paul Emile Victor dans la filière Accompagnement Soins et Services à la Personne. Motivée par les métiers de l'animation, Laurie FUMEY souhaite acquérir une première expérience d'encadrement d'enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver l'octroi à Laurie FUMEY de la bourse BAFA.

Rapport demande de subvention Popoppidum

Rapporteur : M. David DUSSOUILLEZ

Le Samedi 24 mai 2014 a eu lieu la 5^{ème} édition du Festival « POP'OPPIDUM ». Le Festival a réuni cette année deux groupes nationaux : ODELAF et DEPORTIVO et deux formations régionales : M. PINK et DJ FROGG.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 23 306.59€ et il est soutenu par le Conseil Général et des sponsors privés à hauteur de 7 015€.

Ce Festival est organisé par la Société TROLLSPROD (Festival de la Paille, My Tremplin...) en partenariat avec Champagnole Rugby depuis la première édition.

La Commission Jeunesse Evènementiel Communication, réunie le mardi 13 mai 2014, a approuvé le renouvellement du partenariat financier avec la Société TROLLSPROD pour l'organisation de la 5ème édition du Pop'Oppidum pour un montant de 3 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver la prestation à régler à la Société TROLLSPROD pour l'organisation du Pop'Oppidum pour un montant de 3 500€.

M. DUSSOUILLEZ indique qu'il faut réfléchir différemment sur ce festival au vue du nombre d'entrée insatisfaisant.. M. PERNOT précise qu'il y a un paradoxe et que ce festival peine à trouver un public contrairement au Festival de la Paille. La programmation est pourtant de haut niveau. Il y a donc un problème de positionnement malgré les subventionnements.

Rapport de subvention Contrat d'Objectif Jeunesse

Rapporteur : M. David DUSSOUILLEZ

La Commission Jeunesse, Animation, Communication, réunie le jeudi 13 mai 2014, a pris connaissance d'une action menée par le service Champa'Loisirs dans le cadre des Contrats d'Objectifs Jeunesse financés par l'Etat et le Conseil Général pour l'année 2014.

Une subvention est sollicitée pour l'organisation de quatre semaines de chantiers d'été, du 11 juillet au 8 août 2014, pouvant accueillir jusqu'à 100 jeunes de 16 à 19 ans qui bénéficient d'une rémunération. Encadrés par 3 animateurs, les participants effectuent divers travaux de nettoyage ou d'entretien d'espaces verts et découvrent, dans le cadre d'une formation à la citoyenneté, diverses institutions ou organismes champagnolais. Le budget s'élève à environ 54 000€ pour cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver cette action relative au Contrat d'Objectifs Jeunesse et autorise le Maire à solliciter la Direction de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ainsi que le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention d'un montant total de 5 000 €.

Demande de subvention Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

Rapporteur : M. David DUSSOUILLEZ

La commune, dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, sollicite l'Etat pour le financement d'une action de médiation par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Cette action, présentée à la Commission Jeunesse, Animation, Communication le 13 mai dernier, prévoit la mise à disposition, par une société de sécurité, d'agents de médiation pendant les périodes de congés scolaires.

Leur mission consiste à assurer dans divers quartiers de la ville une surveillance en soirée afin de résoudre les nuisances diverses (bruit, dégradations, etc.). En fonction de la gravité des situations, des liaisons peuvent être établies entre la Police Municipale et la Gendarmerie.

L'action est financée conjointement par la commune, le "Foyer Jurassien" et l'Office Public de l'Habitat.

Le budget prévisionnel de cette action s'élève à 26 000 € et la demande de financement au FIPD est de 5 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver l'action présentée et autorise le Maire à solliciter les services de l'Etat pour l'attribution d'une subvention de 5000 € au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

M. DUPREZ demande si l'on a une idée du montant de la participation du Foyer Jurassien et de l'Office Public de l'Habitat et du coût définitif pour la commune ?

M. BOUVET répond qu'il s'agit d'un tiers chacun.

**Subvention Mission Interministérielle pour la Lutte contre les Drogues
et les Conduites Addictives**

Rapporteur : M. David DUSSOUILLEZ

Les membres de la commission Jeunesse Evènementiel Communication, réunis le 13 mai 2014 ont pris connaissance d'une action menée par le service Champa'Loisirs dans le cadre de l'appel à projet de la Mission Interministérielle pour la Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives.

Une subvention est sollicitée pour une action de prévention en direction d'élèves du secondaire avec la diffusion d'un spectacle interactif et des échanges avec des professionnels de la santé. La subvention demandée est de 1 250 € pour un budget total de 2 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver cette action et autorise le Maire à solliciter la Mission Interministérielle pour la Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives pour l'attribution d'une subvention de 1250€.

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Rapporteur : Mme Annelise MARTIN

Les membres de la commission "développement culturel", réunis le 16 mai 2014, proposent d'attribuer les subventions suivantes :

- 2000 € au lycée Paul-Emile Victor à l'occasion du festival "PEV On Stage" qui s'est déroulé du 14 au 18 avril dernier et qui avait pour thème "La Fièvre du Gospel " ;
- 600 € pour la 18^{ème} édition des Estivales des Orgues du Jura qui se déroulera du 2 au 17 août. Le concert de CHAMPAGNOLE est prévu à l'église le dimanche 10 août à 18 H.

Par ailleurs, devant le succès du Festival de Théâtre Amateur-Humoristique, la deuxième édition aura lieu les 14, 15 et 16 novembre 2014. Il est donc proposé de renouveler le partenariat avec la société My Production Expertise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve :

- le versement d'une subvention de 2000€ au Lycée Paul Emile Victor dans le cadre du Festival PEV ON STAGE ;
 - le versement d'une subvention de 600€ pour la 18^{ème} édition des Estivales des Orgues du Jura ;
 - le règlement de la prestation à la Société My Production Expertise pour l'organisation du 2ème Festival de Théâtre Amateur Humoristique pour un montant de 3 100€.
-

AFFAIRES SPORTIVES

Rapport subventions affaires sportives

Rapporteur : Mme Arielle BAILLY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes :

SUBVENTIONS AUX CLUBS DE COMPETITIONS ET DE LOISIRS :

<i>Clubs de compétition:</i>				
	Subvention de Fonctionnement	Subvention de Communication	Subvention totale pour 2014	Subvention versée en 2013
Amicale Boule Champagnolaise	249,19 €		249,19 €	274,83 €
Archers du Mont-Rivel	335,43 €		335,43 €	364,35 €
Association Cycliste Champa.	589,14 €		589,14 €	604,89 €
Basket Club Champagnole	1 043,66 €	6 971,34 €	8 015,00 €	8 015,00 €
Boxing Fitness Champagnole	311,04 €		311,04 €	424,03 €
Carreau Champagnolais	735,77 €		735,77 €	708,03 €
Champa' Bad	652,73 €		652,73 €	1 066,41 €
Champagnole Hand Ball	2 357,09 €	4 503,91 €	6 861,00 €	6 861,00 €
Champagnole Rugby	5 362,65 €	34 806,35 €	40 169,00 €	40 169,00 €
Escrime	697,99 €		697,99 €	644,41 €
Entente Jura Centre Athlétisme	1 912,36 €	26,10 €	1 938,46 €	1 938,46 €
Football Club Champagnole	8 704,52 €	28 520,48 €	37 225,00 €	37 225,00 €
Gym Passion	951,28 €		951,28 €	1 102,06 €
Judo Club Champagnole	2 005,16 €		2 005,16 €	1 758,48 €
Tennis Club	2 094,21 €		2 094,21 €	1 946,29 €
Tir Sportif	598,61 €		598,61 €	555,87 €
Twirling Club Les Campanelles	199,17 €		199,17 €	151,48 €
Total	28 800,00 €	74 828,18 €	103 628,18 €	103 809,59 €

<i>Clubs de loisirs:</i>				
	Subvention de Fonctionnement	Subvention de Communication	Subvention totale pour 2014	Subvention versée en 2013
Argonautes du Jura	150,00 €		150,00 €	150,00 €
Aikido	150,00 €		150,00 €	150,00 €
Air Soft Team	150,00 €		150,00 €	
Association Paintball Champa.				150,00 €

Champa Tonus Club	150,00 €		150,00 €	150,00 €
La Retraite Sportive	150,00 €		150,00 €	
Club Rando	150,00 €		150,00 €	150,00 €
Kutémichi	150,00 €		150,00 €	150,00 €
Tonic Attitude	150,00 €		150,00 €	150,00 €
Total	1 200,00 €		1 200,00 €	1 050,00 €

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

- Carreau Champagnolais : dans le cadre de l'organisation du prix de la Ville qui se tiendra en août
 - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 euros.

- Amicale Boule : dans le cadre de l'organisation du Grand Prix de la Ville qui s'est tenu fin mars.
 - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 euros.

- Association Cycliste Champagnolaise : dans le cadre de la préparation de l'édition 2014 du Grand Prix cycliste qui se déroulera à CHAMPAGNOLE au mois de juillet.
 - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1400 euros.

- Association Cycliste Champagnolaise : pour l'achat de nouveaux tee-shirts et de matériels pour un montant total de 5336.64€.
 - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 2600 euros.

- Tour du Jura Organisation : dans le cadre de l'organisation de la manifestation d'un marathon par équipe le 1^{er} week-end de septembre au camping
 - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 euros.

- Jurazimut : dans le cadre de l'organisation du raid multisports des 24 et 25 mai
 - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 2000 euros.

- Gympassion : la présence sur les défilés le 8 mai, le 14 juillet, le 3 septembre et le 11 novembre.
 - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € par défilé si présence aux 4 défilés

- Twirling Club les Campanelles : la présence sur les défilés le 8 mai, le 14 juillet, le 3 septembre et le 11 novembre.
 - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € par défilé si présence aux 4 défilés

- Joyeuse pétanque : dans le cadre de l'organisation de la manifestation de septembre 2013, une location de plancher avait été faite pour former une piste de danse
 - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000 euros.

Convention Collège Jeanne d'Arc et Football Club Champagnole

Rapporteur : Mme Arielle BAILLY

Le Collège Privé Jeanne d'Arc accueille une section sportive scolaire pour la pratique du football. Cette activité est menée en lien avec le Football Club de Champagnole.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de cette section, une convention avait été signée pour la période 2011-2013, il est proposé de reconduire cette convention entre le Collège Privé Jeanne d'Arc, le Football Club de CHAMPAGNOLE et la Commune de CHAMPAGNOLE.

La Commune de CHAMPAGNOLE aura en charge de mettre à disposition, à titre gracieux, les structures sportives devant accueillir ces classes à horaires aménagés, veillera à la

sécurité de ces lieux et à leur couverture par une assurance. En tant que signataire, elle participera également au comité de pilotage qui sera organisé par le Collège Jeanne d'Arc.

Cet engagement est conclu pour les années scolaires 2013 à 2017.

La Commission Affaires Sportives a émis un avis favorable le 5 mai 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette convention selon les conditions énoncées et d'autoriser le Maire à la signer.

FINANCES

M. BOUVET prend la parole pour une présentation des rapports financiers.

« Vous avez reçu le compte rendu détaillé de la commission des finances, sur lequel figurent toutes les observations utiles à l'analyse de la gestion 2013 de nos 11 comptes administratifs. Pour les nouveaux conseillers, le vote des comptes administratifs est la dernière étape de la gestion budgétaire 2013. Ainsi, le Conseil Municipal a débattu des premières orientations à donner au budget 2013 durant la séance consacrée au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), qui s'est déroulée le 29 novembre 2012. Ensuite, le BP 2013 a été voté, lors de la séance suivante, le 20 décembre 2012.

L'exécution du budget 2013 s'est déroulée sur l'année civile et les dernières opérations ont été comptabilisées début janvier 2014, lors de la journée complémentaire.

Le compte administratif que je vous propose de voter ce soir, doit être voté par le conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivante.

Merci d'ouvrir vos commentaires à la page 2 où figure les résultats des 11 comptes administratifs 2013. L'exercice 2013 se termine par un déficit global de 684 577.51 € (excédent de 481 523 € l'an passé).

Comme je l'ai expliqué en commission des finances, le déficit est conjoncturel et s'explique pour deux raisons principales :

La première cause, c'est tout simplement le report des travaux d'automatisation de la centrale hydraulique sur le budget de la régie municipale de production d'électricité.

Nous avons reporté 383 650 € en 2014 et l'emprunt prévu au BP 2013 n'a pas été réalisé.

Par conséquent la gestion 2013 de la régie se termine avec un déficit de 227 357 .58 €, que nous comblerons par la réalisation de l'emprunt prévu en 2013.

La seconde, c'est le déficit cumulé des 5 budgets lotissements (697 676 €), qui n'est que provisoire et qui se transformera en excédent, lorsque les parcelles disponibles seront vendues

et comptabilisées. Après cette rapide mise au point, je vous propose d'examiner globalement les 10 comptes administratifs annexes, puis le compte de la ville.

BUDGET DE L'EAU (en gris)

Le budget de l'eau se termine par un excédent de 113 697.91 € (30 773 € en 2012).

L'excédent 2013 sera réinvesti en 2014, pour financer les travaux de gros œuvre sur le réseau.

REGIE MUNICIPALE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE (en jaune)

La régie est déficitaire de 227 357.58 € (excédent de 127 063 € en 2012).

Pas de travaux d'investissement en 2013, la rénovation de la centrale n'ayant pu débiter que ce printemps (délais de fabrication des pièces).

Comme je vous l'ai indiqué précédemment, le report des travaux a donc généré un déficit cumulé qui sera équilibré par la réalisation d'un emprunt.

Le report des travaux nous a permis d'augmenter notre autofinancement puisque l'emprunt initial s'élevait à 258 937 € soit 20 000 € de plus.

L'excédent du budget doit obligatoirement être affecté au financement des dépenses d'investissement.

CAMPING MUNICIPAL (en orange)

Le camping est déficitaire de 22 444.41 € (déficit de 40 031 € en 2012).

L'été 2013 a été correct et les recettes ont augmenté d'un peu plus de 9 000 €.

La gestion du camping ayant été confiée à la SARL CHLOE, il convient donc d'apurer le déficit cumulé 2013 par une subvention d'équilibre du budget principal.

En cours d'année, nous passerons les écritures pour dissoudre le budget annexe et réintégrer les loyers et l'annuité restante dans le budget principal.

RESTAURANT MUNICIPAL (en rose)

Le budget du restaurant est excédentaire de 17 315.23 € (32 258 € en 2012).

Le fonctionnement est malgré tout déficitaire de 14 429 €, le self ayant moins bien fonctionné en 2013, tout comme les repas livrés aux foyers de personnes âgées (suite aux travaux de rénovations).

SALLE DE L'OPPIDUM (en vert)

Le budget de la salle des fêtes est excédentaire de 3 968.22 € mais déficitaire de 99 894 € (104 500 € en 2012) déduction faite de la subvention d'équilibre.

BUDGETS ANNEXES DES LOTISSEMENTS

Pas de clôture de budget lotissement en 2013 !

Le lotissement les champs philibins pourrait être clôturé en 2014 si les 2 parcelles disponibles sont vendues cette année. Le lotissement bief de provelle sera clôturé en 2014 et sera déficitaire de 20 711. 50 €. Les trois lotissements restants sont viabilisés et en cours de commercialisation.

BUDGET GENERAL

Le budget général est excédentaire de 127 929. 22 € (pour 587 172 € en 2012 et 108 461 € en 2011).

Page 5 et 7, les graphiques qui représentent le détail par fonction des dépenses 2013.

Page 8, le détail des dépenses d'équipement brut (6 015 898 €).

Le taux de réalisation s'élève à 79 % (30 % en 2012).

Le montant important des dépenses est lié au décalage de paiement des travaux du complexe sportif (2 millions de report en 2013) du centre de distribution postale (600 000 € de reporter en 2013). Page 9 et 10, le détail des dépenses d'investissement réalisées par article, les travaux du complexe sportif représentent plus de la moitié des dépenses 2013 (3.5 millions), on retrouve ensuite la construction du centre de distribution postale (650 000 €), les travaux de voirie (370 000 €), l'achat de réserves foncières (550 000 €) et les dépenses habituelles de renouvellement du matériel.

Page 11, l'évolution des dépenses réelles d'investissement depuis 10 ans.

Le pic constaté est dû aux reports de 3.6 millions des travaux inscrits au BP 2012 et payés en 2013.

Page 13, on retrouve le détail des recettes d'investissement 2013.

Peu de subvention d'investissement (celles accordées pour le complexe sportif seront encaissées cette année).

Un emprunt important en 2013, mais avec 950 000 € de reports 2012

Pour résumer les opérations d'investissement 2013, nous avons concentré le financement du complexe sportif, ce qui explique les chiffres élevés. Je vous rappelle que nous sommes revenus à un niveau normal au BP 2014, avec des investissements inférieurs à 2 millions d'€.

Nous allons passer à la section de fonctionnement.

Page 15, la répartition des dépenses de fonctionnement par secteur d'activité.

Page 16, le montant des dépenses de fonctionnement 2013 qui s'élèvent à 10 047 657.12 €.

Déduction faite des opérations de transfert du legs Guyod (sur le budget CCAS), l'augmentation par rapport à 2012 est de 3 %, et vous avez les explications en bas de page.

Page 20 et 21, les dépenses de personnel ont augmenté de 190 000 € par rapport à 2012 et de 3.61 % sur une période de 4 ans.

Dans ce chiffre, on retrouve l'augmentation des taux de cotisation de la CNRACL et de l'IRCANTEC pour 40 000 €.

Les taux de cotisations patronales et salariales vont augmenter chaque année afin de mettre les cotisations retraites des fonctionnaires au même niveau que celles du secteur privé et cela jusqu'en 2020.

Les ratios de la commune restent légèrement inférieurs aux données nationales.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 10 864 502 €.(11.75 millions en 2012).Le détail figure aux pages 23 et 24.

Les recettes de gestion courantes (chapitre 70) ont diminué de 78 000 € par rapport à l'an passé (diminution des ventes de bois).Le chapitre 73 impôts et taxes a augmenté de 162 000 € (après une augmentation de 150 000 € en 2012).

Cette tendance se poursuit depuis maintenant 2 ans et nous permet de limiter les effets de la baisse des dotations qui s'accélère à compter de 2014 (- 80 000 € de DGF en 2014).

Comme le Maire l'a rappelé en commission des finances, l'augmentation de nos bases issue de l'installation de nouveaux habitants et de nouveaux commerces, reste le seul moyen de réserver nos finances.

Page 26 et 27, l'évolution de l'annuité de la dette, qui s'élève à 1 201 736 €, soit 11 000 € de plus qu'en 2012 et un peu moins qu'en 2011.Le taux d'endettement est quasiment identique à la moyenne nationale et l'encours de dette par habitant légèrement supérieur, compte tenu de l'augmentation de l'encours liée au nouvel emprunt contracté en 2013 pour le financement du complexe sportif municipal.

Page 29, l'évolution de l'épargne disponible sur 10 ans reste dans la moyenne des 10 dernières années après le pic de l'an passé.

Pages 31et 32 la fiscalité.

Page 31 la répartition de la masse fiscale de 2004 à 2013 : Si le produit des 4 taxes (avec une TPU figée) augmente de 726 000 € sur la période, je tenais à vous faire remarquer que les allocations compensatrices (versées par l'Etat pour compenser les pertes fiscales liées à des dégrèvements instaurés par l'Etat) ont diminué de 100 000 € sur la période.

Page 32 l'évolution du produit fiscal depuis 10 ans : + 2.45 % d'augmentation en 2013 pour 124 300 € en plus.

La hausse correspond à celle de 2006, année où nous avons augmenté les taux de 2.5 %.

Vous voyez bien l'importance de l'augmentation physique des bases, qui nous permet d'augmenter nos ressources sans bouger les taux.

Pages 34 les tableaux de bords 2013 pour la régie municipale de production d'électricité.

Les travaux de mise aux normes en cours nous permettront de bénéficier à nouveau des tarifs de rachat bonifiés d'EDF dès l'automne 2014, avec une augmentation annuelle des recettes d'environ 50 000 €. La production photovoltaïque a légèrement diminuée en 2013, année peu ensoleillée, mais pluvieuse comme le démontre les chiffres de la production hydraulique.

Page 35, les tableaux de bords du restaurant municipal : on remarque une baisse des repas servis au self et dans les résidences (travaux en cours)

Page 36, le détail de la consommation d'énergie par nature et catégorie de bâtiment, les dépenses sont stables par rapport à 2012.

Page 37, le bilan financier de la forêt communale depuis 10 ans.

J'ai terminé mes explications et suis à votre disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations.

Si vous n'avez plus de questions, nous allons procéder au vote des 11 comptes de gestions 2013 dressés par Madame la Trésorière et identiques en tout point aux comptes administratifs 2012.

M. DUPREZ prend la parole pour préciser que comme les comptes de gestion sont le fruit du travail de Mme GAUTROT, les membres de la liste Champa J'y crois voterons favorablement car il s'agit d'un travail « administratif ». Par contre, le compte administratif étant le résultat d'une politique décidée par la majorité dont les idées ne sont pas celles de la minorité, les membres voteront contre.

Compte de Gestion 2013

Après une présentation des budgets primitifs de l'exercice 2013 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux des mandats, des comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer,

Après avoir contrôlé que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes administratifs du budget général et des services annexes sont identiques aux comptes de gestion présentés par le receveur municipal,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Déclare que les comptes de gestion 2013 du budget général, du service de l'eau, de la régie municipale de production d'électricité, du camping municipal, du restaurant municipal, de l'oppidum et des lotissements communaux « les champs philibins », « bief de provelle », « les gravières », « rue de la liberté », « le bon accueil », dressés pour l'exercice 2013 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Comptes administratifs 2013

Après avoir entendu les commentaires de Monsieur BOUVET, Conseiller délégué aux finances,

Le Conseil Municipal, après avoir constaté le retrait de Monsieur PERNOT, Maire, et après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 voix contre (Mmes GUICHARDIERE, RAME(p), DUPREZ, LENG), approuve :

- le compte administratif de l'exercice 2013 du budget général (reste à réaliser compris) arrêté aux chiffres suivants :

	Déficit	Excédent	Solde
Fonctionnement		+ 844 017.84	+ 844 017.84
Investissement	- 716 088.62		- 716 088.62

- le compte administratif de l'exercice 2013 du service de l'eau arrêté aux chiffres suivants :

	Déficit	Excédent	Solde
Fonctionnement		+ 14 859.22	+ 14 859.22
Investissement		+98 838.69	+ 98 838.69

- le compte administratif de l'exercice 2013 de la régie municipale de production d'électricité (reste à réaliser compris) arrêté aux chiffres suivants :

	Déficit	Excédent	Solde
Fonctionnement		+ 2 502.17	+ 2 502.17
Investissement	- 229 859.75		- 229 859.75

- le compte administratif de l'exercice 2013 du camping arrêté aux chiffres suivants

:

	Déficit	Excédent	Solde
Fonctionnement		+ 52 799.43	+ 52 799.43
Investissement	-75 243.64		- 75 243.64

- le compte administratif de l'exercice 2013 du restaurant municipal arrêté aux chiffres suivants :

	Déficit	Excédent	Solde
Fonctionnement	-14 429.02		-14 429.02
Investissement		+31 744.25	+ 31 744.25

- le compte administratif de l'exercice 2013 de l'Oppidum arrêté aux chiffres suivants :

	Déficit	Excédent	Solde
Fonctionnement	0	0	0
Investissement		+ 3 968.22	+ 3 968.22

- le compte administratif de l'exercice 2013 du lotissement « les Champs Philibins » arrêté aux chiffres suivants :

	Déficit	Excédent	Solde
Fonctionnement		+ 212 437.00	+ 212 437.00
Investissement	- 151 345.86		- 151 345.86

- le compte administratif de l'exercice 2013 du lotissement «Bief de Provelle » arrêté aux chiffres suivants :

	Déficit	Excédent	Solde
Fonctionnement			
Investissement	- 34 711.50		- 34 711.50

- le compte administratif de l'exercice 2013 du lotissement «des gravières» arrêté aux chiffres suivants :

	Déficit	Excédent	Solde
Fonctionnement		+ 391 451.05	+ 391 451.05
Investissement	- 865 795.41		- 865 795.41

- le compte administratif de l'exercice 2013 du lotissement «rue de la liberté » arrêté aux chiffres suivants :

	Déficit	Excédent	Solde
Fonctionnement		+ 63 080.00	+ 63 080.00
Investissement	-173 670.46		- 173 670.46

- le compte administratif de l'exercice 2013 du lotissement «le bon accueil » arrêté aux chiffres suivants :

	Déficit	Excédent	Solde
Fonctionnement			
Investissement	- 139 131.12	0	-139 131.12

Je vous remercie .

Affectations des résultats des 4 budgets

J'invite Monsieur le maire à nous rejoindre afin de poursuivre l'ordre du jour.

Passons à l'affectation des résultats et à l'examen des décisions modificatives s'y rattachant.

Reprenez vos commentaires page 3 , où vous avez les explications sur les 4 affectations de résultats à voter.

2 affectations obligatoires :

*Affectation du résultat de la régie municipale de production d'électricité :
2 502.17 € au 1068*

Affectation du résultat du camping municipal :52 799.43 € au 1068

2 affectations facultatives

Affectation du résultat du budget eau : 14 859.22 € au 1068 (pour financer les travaux d'investissement sur le réseau)

Affectation du résultat du budget principal : 75 000 € au 1068 (pour financer le remplacement de la nacelle et d'un camion benne)

AFFECTATION DES RESULTATS DES 4 BUDGETS CONCERNES

Votes contre 0

Des abstentions 4

Je vous remercie .

BP 2014 : DM n°1

Après avoir entendu les explications de M. BOUVET, Conseiller délégué aux Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 4 abstentions (Mme GUICHARDIERE, RAME(p), MM DUPREZ, LENG) approuve les décisions modificatives suivantes concernant l'exercice en cours :

- Feuillet 1 : décision modificative n° 1/2014 budget général
- Feuillet 2 : décision modificative n° 1/2014 budget service de l'eau
- Feuillet 3 : décision modificative n° 1/2014 budget régie municipale de production d'électricité
- Feuillet 4 : décision modificative n° 1/2014 budget camping
- Feuillet 5 : décision modificative n° 1/2014 budget restaurant
- Feuillet 6 : décision modificative n° 1/2014 budget de l'Oppidum
- Feuillet 7 : décision modificative n° 1/2014 budget lotissement "Les Champs Philibins"
- Feuillet 8 : décision modificative n° 1/2014 budget lotissement "Bief de Provelle"
- Feuillet 9 : décision modificative n° 1/2014 budget lotissement "Les Gravières".
- Feuillet 10 : décision modificative n°1/2014 budget lotissement « Rue de la Liberté »
- Feuillet 11 : décision modificative n°1/2014 budget lotissement « Le Bon Accueil »

M. PERNOT remercie le service des Finances pour le travail effectué.

Il souhaite apporter quelques précisions et pourquoi pas lancer un débat. Il ne faut pas confondre dotations et donations. Une dotation sert à la commune pour payer des services qu'elle rend en lieu et place de l'Etat. Cette suppression de 80 000€ qui est définitive, est tout simplement du « raquette ». A cela s'ajoute 40 000€ suite à des augmentations des cotisations patronales et, sur l'exercice 2014, les recettes sont amputées de 120 000€ de manière irrémédiable. Soyons clair, l'Etat va poursuivre cette politique en 2015 donc on imagine les problèmes. Que doit-on faire ? Faut-il réduire les services rendus au nom de l'Etat ou être moins ambitieux ? Donc le débat est ouvert au sein de cette assemblée. Il faut peut-être réduire les plages horaires ou même fermer certains jours des services comme l'état civil.

A Champagnole, nous avons les seules écoles à avoir une ATSEM par classe. Est-ce un luxe sur lequel on doit rogner à l'heure où l'Etat nous propose une participation de 50 € par enfant et par an pour la mise en place des rythmes scolaires ?

Nous devons pallier les difficultés et j'en appelle à tous les conseillers municipaux pour se mobiliser pour développer les zones pavillonnaires et l'attractivité de notre ville. Actuellement, si nous bénéficions d'un effet économique favorable, ce n'est pas le cas partout. Regardons la situation de Saint-Claude, Morez, Lons-le-Saunier où les baisses se font sentir.

L'Etat ne montre pas l'exemple et se trouve incapable de réduire les dépenses budgétaires même en supprimant les services publics en milieu rural. Je souhaite vous mettre en garde et

j'en appelle à votre vigilance pour trouver des moyens lors de votre travail en commission pour favoriser le développement du tissu économique et l'accueil de nouvelles familles. Il y a donc besoin d'un équilibre budgétaire. Il faut rester optimiste car il y a des perspectives comme par rapport aux nouvelles technologies de production énergétique. Nous pouvons citer l'exemple de Poligny qui est un exemple à suivre malgré les débats soulevés.

Contrat „TIPI“

La Commission des finances, réunie le lundi 19 mai 2014, a émis un avis favorable pour la mise en place d'un contrat TIPI (Titres Payables Par Internet) avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

La DGFIP met en œuvre un traitement informatisé dénommé « TIPI » dont l'objet est la gestion du paiement par Internet des titres de recettes émis par les collectivités territoriales.

Le présent traitement dispose d'un serveur de télépaiement pour assurer le paiement par carte bancaire des créances des collectivités locales et leurs établissements publics locaux.

La mise en place de ce traitement informatique devra permettre aux usagers de payer en ligne, via Internet, toutes des créances dues à la collectivité.

Le service est 100 % gratuit pour les particuliers, la commune prendra en charge les coûts de commissionnement liés à l'utilisation de la carte bancaire (et qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire) soit 0.05 € par transaction + 0.25 % du montant pour chaque transaction. A titre d'exemple, pour un paiement de 30 € les frais s'élèvent à 0.12 € , à 0.42 € pour 150 € et 0.80 € pour 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser la mise en place du paiement par internet et autorise le Maire à signer le contrat et toutes les pièces nécessaires.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Ventes de terrains lotissements

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

Il convient de se prononcer sur la cession des lots suivants dans deux lotissements :

- Lotissement Les Gravières : Lot n° 29 d'une surface de 982 m², cadastré section BD n° 692, à M. JEANDENANS Laurent au prix de 27.00 € HT le m² (conforme à l'évaluation du Service des Domaines) auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur.
- Lotissement Les Champs Philibins : Lot n° 1 d'une surface de 982 m², cadastré section AB n° 318, à M. et Mme MIGNOTTE Frédéric au prix de 25.00 € HT le m² (conforme à l'évaluation du Service des Domaines) auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur. Il convient d'annuler la délibération du 11 juillet 2011 qui avait approuvé la cession de ce terrain à M. KOSSAIMI et de procéder au remboursement de l'acompte versé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve :

- ces cessions de terrains selon les conditions énoncées et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.
- L'annulation de la délibération du 11 juillet 2011 cédant le lot n°1 dans le lotissement Les Champs Philibins à M. KOSSAIMI

Monsieur SAILLARD indique que dans les lotissements, aux Gravières il reste 1 lot et aux Champs Phillibins, il s'agit du dernier lot.

Exonération de taxe d'aménagement d'abris de jardin

Rapporteur : M. Guy SAILLARD

La loi de finances 2010 avait réformé les taxes d'urbanisme et institué la Taxe d'Aménagement en lieu et place de la Taxe Locale d'Equipement et ce, à partir du 1^{er} mars 2012.

Pour rappel, la Taxe d'Aménagement est établie sur la construction, l'agrandissement de bâtiment et l'aménagement de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

A la suite de cette mise en œuvre, les particuliers comme les élus locaux avaient fait part au législateur des améliorations nécessaires et notamment quant aux bâtiments concernés.

Finalement, la loi de finances rectificative du 29 décembre 2013 a instauré une possibilité d'exonération pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable et ce, dans la mesure où les communes en délibèrent.

Il s'avère nécessaire d'instituer cette exonération pour ces abris de jardin tant l'application paraissait pour le moins délicate (dans certains cas, il arrivait que le montant de la taxe ne soit pas loin d'atteindre le coût de la construction).

Son application entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015.

Une réflexion plus approfondie avec un bilan de l'application et des recettes produites sera dressé dans les mois qui viennent, mais dans un premier temps, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver l'exonération de la part communale de la Taxe d'Aménagement pour les abris de jardin.

QUESTIONS DIVERSES

M. DUPREZ soulève le problème des difficultés de réception des modulations de fréquence sur les ondes radiophoniques. A Champagnole, on capte très peu de radio. Il pourrait être possible de relayer les radios par le biais d'un émetteur.

M. PERNOT précise que l'on se trouve sur des logiques de rentabilité et les sociétés privées ne viendront pas sans subventions locales. Des démarches seront entreprises.

Mme GUICHARDIERE demande quand aura lieu le 2^{ème} symposium de sculpture.

M. PERNOT répond qu'il aura lieu d'ici la fin de l'été mais pour l'instant des financements privés sont recherchés car le budget pourrait être de 50 000€. Le projet se situerait plutôt sur le « cœur de ville ». La réponse se fera savoir d'ici fin juin.

M. DUPREZ précise, par ailleurs, que des travaux de nettoyage devraient être entrepris Chemin du Mont Rivel car certaines sculptures sont envahies par les ronces.

M. PERNOT répond que les services techniques seront mandatés.

M. DUPREZ revient sur un sujet évoqué lors d'un précédent Conseil Municipal. Il s'agit de la croix apposée sur l'édicule au coin de la mairie. Une solution a-t-elle été trouvée ?

M. BOUVET intervient pour préciser que visiblement cette croix ne dérange personne.

M. DUPREZ précise que ce n'est pas l'opinion publique qui fait la loi. Interrogé la Préfecture, c'est un bâtiment public. L'édicule ne doit pas avoir de signe religieux c'est le principe de laïcité qui prime.

M. PERNOT répond que cette croix n'est pas scellée sur un bâtiment public. C'est le symbole du décès. Par ailleurs, il apporte des précisions concernant la Croix du rond point Rue Maréchal Foch et qui a été enlevé suite aux travaux. Il précise qu'il est probable que la croix sera remise au rond point Rue Maréchal Foch.

M. DUPREZ précise qu'il s'agit de l'histoire avant 1905.

M. PERNOT répond qu'il s'agit d'une situation délicate. Le débat est lancé. Les retours sont plutôt positifs.


M. PERNOT ajoute que le prochain conseil municipal aura lieu début juillet. La date sera confirmée ultérieurement.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 H 15.

Le Secrétaire de Séance


Véronique DELACROIX

Le Maire,


Clément PERNOT
Conseiller Général